

CM-AM SOLIDAIRE EQUILIBRE ISR ES



Pays d'enregistrement: FR

CHIFFRES CLÉS

Valeur liquidative : 10,59€

Actif sous gestion : 504,08M€

INDICATEUR SYNTHÉTIQUE DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du fonds ; il figure dans le DIC et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas « sans risque ».

HORIZON DE PLACEMENT



CARACTÉRISTIQUES

Forme juridique : FCP FIA

Date de création : 11/04/2025

Affectation des sommes distribuables :

Capitalisation

Devise : EUR

Fréquence de Valorisation : Quotidienne

Risques importants non pris en compte par

l'indicateur : Risque de crédit – high yield, risque

lié aux impacts de techniques telles que des

produits dérivés

INFORMATIONS COMMERCIALES

Code ISIN : FR0014000283

Centralisation : J-1 avant 13H00

Règlement : J+2 ouvrés

Souscription initiale min : 1 millième de part

Eligibilité au PEA : Non

Droits d'entrée max : 5%

Droits de sortie max : 0%

Frais de gestion maximum : 0,65% TTC maximum

Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation : 0,81%

Dépositaire : Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Valorisateur : CIC

Société de gestion : Crédit Mutuel Asset

Management

Gérant(s) :



Eric
VOGELSINGER



Arnaud
GRIMOULT

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Ce FIA est géré activement et de manière discrétionnaire, en respectant un filtre qualitatif extra-financier selon la politique mise en oeuvre par Crédit Mutuel Asset Management. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il a pour objectif de valoriser le portefeuille, grâce à une gestion sélective et équilibrée, composé d'actions et d'instruments de taux émis par des sociétés s'attachant à respecter des critères de développement durable et de responsabilité sociale ainsi que de titres émis par des entreprises solidaires, en s'attachant à respecter des critères de développement durable et de responsabilité sociale, sur la durée de placement recommandée.

PERFORMANCES NETTES

En application de la directive MIF
les performances seront disponibles lorsque
le fonds aura 12 mois de track-record

HISTORIQUE DES PERFORMANCES NETTES MENSUELLES

En application de la directive MIF
les performances seront disponibles lorsque
le fonds aura 12 mois de track-record

EVOLUTION DE LA PERFORMANCE

En application de la directive MIF
les performances seront disponibles lorsque
le fonds aura 12 mois de track-record

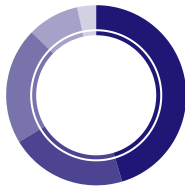
INDICATEURS DE PERFORMANCE

En application de la directive MIF
les performances seront disponibles lorsque
le fonds aura 12 mois de track-record

CM-AM SOLIDAIRE EQUILIBRE ISR ES

TYPES D'INSTRUMENT

En % actif



Actions en direct	45,34%
Fonds monétaires	20,99%
Obligations taux fixe	20,95%
Titres solidaires	9,30%
Liquidités	3,41%
Obligations taux variable	0,01%

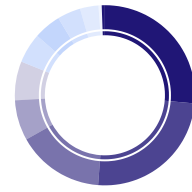
PAYS

En % de la poche actions

France	31,79%
Allemagne	27,57%
Pays-Bas	13,19%
Espagne	12,35%
Italie	8,48%
Royaume Uni	3,12%
Belgique	1,34%
Grèce	0,91%
Irlande	0,48%
Danemark	0,45%
Luxembourg	0,33%

SECTEUR GICS

En % de la poche actions



Finance	26,44%
Industrie	24,75%
Technologie de l'information	15,65%
Santé	7,25%
Services aux Collectivités	6,99%
Consommation Discrétionnaire	5,36%
Matériaux	4,90%
Services de communication	4,19%
Biens de Consommation de Base	3,31%
Energie	0,59%
Immobilier	0,57%

PAYS

En % de la poche obligations

France	25,27%
Allemagne	21,41%
Espagne	14,87%
Pays-Bas	8,85%
Finlande	5,44%
Italie	5,12%
Europe	3,56%
Etats-Unis	3,43%
Belgique	3,23%
Danemark	2,83%
Autres	5,99%

NOTATIONS ÉMETTEURS

En % de la poche obligations

AAA	9,66%
AA	17,03%
A	32,76%
BBB	40,55%

ÉCHÉANCES

En % de la poche obligations

2026	4,80%
2027	7,81%
2028	15,73%
2029	27,28%
2030	14,50%
2031	8,93%
> 7 ans	20,96%

SECTEURS

En % de la poche obligations

Financières	27,62%
Assimilés Etat	16,85%
Etats	15,92%
Consommations non-cycliques	9,55%
Consommations Cycliques	8,01%
Industrie	7,01%
Services Publics	7,01%
Communications	5,11%
Technologie	1,99%
Matières Premières	0,94%

PRINCIPALES LIGNES

Hors monétaire

Actions	Poids	Obligations	Poids
Asml Holding Nv	4,36%	Etat Espagnol 0,00 % 31/01/2028	0,82%
Siemens Ag-reg	1,90%	Kfw Bankengruppe 0,75 % 15/01/2029	0,75%
Sap Se	1,82%	Etat Finlandais 0,500 % 15/09/2029	0,53%
Schneider Sa	1,77%	Germany, Federal Republic Of 0,00 % 15/02/2032	0,49%
Safran Sa	1,66%	France, Republic Of 0,500 % 25/05/2029	0,47%
Allianz Se-reg	1,61%	European Union 0,00 % 04/10/2030	0,46%
Iberdrola Sa	1,54%	Kuntarahoitus Oyj 2,75 % 14/06/2033	0,42%
Deutsche Telekom Ag-reg	1,48%	Etat Allemand 2,200 % 13/04/2028	0,31%
Banco Santander Central Hisp	1,42%	European Fi Stability Facility 3,500 % 11/04/2029	0,30%
Sanofi	1,35%	Etat Espagnol 2,55 % 31/10/2032	0,29%

Nombre de titres en portefeuille: 248

Poids des 10 principales lignes: 26,85%

CM-AM SOLIDAIRE EQUILIBRE ISR ES

INVENTAIRE

Positions	Poids
CM-AM OBLIGATIONS ISR (ES)	21.3%
S. ACTIVE ACTIONS ISR (C)	48.1%
CM-AM MONE ISR (ES)	21.2%
CM-AM ENGAGEMENT SOLIDAIRE	9.4%

INDICATEURS D'IMPACT ESG

90% minimum des positions présentes en portefeuille sont labellisés ISR

% de fonds ayant le label ISR

90.6%

Label ISR : Créé début 2016 par le Ministère des Finances et des Comptes publics avec l'appui des professionnels de la Gestion d'Actifs, le label vise à favoriser la visibilité de la gestion ISR (Investissement Socialement Responsable) par les épargnants. Il permet aux investisseurs d'identifier aisément des produits d'investissement qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement. Un fonds qui reçoit le label ISR doit répondre à de nombreuses exigences :

- une transparence vis-à-vis des investisseurs (objectifs, analyses, processus, inventaires...)
- une sélection en portefeuille fondée sur des critères ESG prouvés, - des techniques de gestion en adéquation avec une philosophie de gestion long terme
- une politique de vote et d'engagement cohérente, - des impacts positifs mesurés. Plus d'informations sur www.lelabelisr.fr

Le Label ISR ne garantit pas la performance financière du fonds.

CM-AM SOLIDAIRE EQUILIBRE ISR ES

AVERTISSEMENT

Avertissement : Document simplifié et non contractuel.

Document à destination des clients non professionnels et professionnels au sens de la Directive MIF2 – Document non contractuel – Avant toute souscription, prenez connaissance du prospectus disponible sur internet : www.creditmutuel-am.eu – Sources : Crédit Mutuel Asset Management, données comptables, Bloomberg

Les informations contenues dans ce document (thèmes, processus d'investissement, titres en portefeuilles ...) sont valides à la date indiquée mais sont susceptibles de changer. Aucune référence à un classement, une notation ou une récompense ne constitue une garantie de résultats futurs et n'est constante sur la durée.

Les informations contenues dans ce document ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques ou un conseil d'ordre juridique. Les données chiffrées n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification.

Les informations sur le fonds, dont les calculs de la performance et les autres données, sont fournies par la société de gestion à la date du document. Ces performances ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts ni des taxes. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent varier à la hausse comme à la baisse, et l'investisseur est susceptible de ne pas récupérer la totalité du montant investi initialement. Les variations des taux de change peuvent également affecter la valeur de l'investissement. Pour cette raison et compte tenu des frais initiaux habituellement prélevés, un investissement ne convient pas généralement en tant que placement à court terme. Les commissions et les frais ont un effet défavorable sur la performance du fonds.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Investir dans un OPC peut présenter des risques, l'investisseur peut ne pas récupérer les sommes investies. Si vous souhaitez investir, un conseiller financier pourra vous aider à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec vos objectifs, votre connaissance et votre expérience des marchés financiers, votre patrimoine et votre sensibilité au risque et vous présentera également les risques potentiels.

Le traitement fiscal relatif à la détention, l'acquisition ou la disposition d'actions ou parts d'un fonds dépend du statut ou du traitement fiscal propre à chaque investisseur et peut faire l'objet de modifications. Tout investisseur potentiel est fortement encouragé à solliciter l'avis de son propre conseiller fiscal.

Bien que ce document ait été rédigé avec le plus grand soin, nous ne faisons aucune déclaration ni n'offrons aucune garantie explicite ou implicite (y compris à l'égard de tiers) quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations qu'il contient. Toute foi portée aux informations figurant sur cette page est à la seule discrétion du destinataire. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière d'investissement.

Les DIC (Document d'Informations Clés), les processus de gestion et les prospectus sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (www.creditmutuel-am.eu). Le DIC doit être remis au souscripteur préalablement à chaque souscription.

La distribution de ce document peut être limitée dans certains pays. La commercialisation de l'OPC n'est pas autorisée dans tous les pays et l'offre et la vente de celui-ci à certains types d'investisseurs peuvent être limitées par l'autorité de réglementation locale.

Cet OPC ne peut être offert, vendu, commercialisé ou transféré aux États-Unis (y compris ses territoires et possessions), ni bénéficier directement ou indirectement à une personne physique ou morale américaine, à des citoyens américains ou à une US Person.

Toute reproduction ou utilisation de ce document est formellement interdite sauf autorisation expresse de la société de gestion. Les noms, logos ou slogans identifiant les produits ou services de la société de gestion sont la propriété exclusive de celle-ci et ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de la société de gestion.

Les notations Morningstar et/ou Lipper sont soumises à copyright. Tous droits réservés. Les informations présentées : (1) appartiennent à Morningstar et/ou Lipper et/ou à leurs fournisseurs d'informations (2) ne peuvent être ni reproduites, ni redistribuées (3) sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar et/ou Lipper, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables des dommages ou pertes résultant de toute utilisation de ces informations.

Information importante pour les investisseurs en Allemagne

Agent d'information et agent payeur : BNP PARIBAS Securities Services S.A. – Zweigniederlassung Frankfurt am Main, Europa-Allee 12, 60327 Frankfurt am Main

Information importante pour les investisseurs en Espagne

Représentant local : Allfunds Bank SA Calle Estafeta 6 – Complejo Plaza de la Fuente, Edificio 3, La Moraleja, Espagne

Information importante pour les investisseurs en Italie

Distributeur local : BNP PARIBAS Securities Services, Via Ansperto no. 5 20123 Milan, Italie

Information importante pour les investisseurs au Royaume-Uni

Agent d'information et Agent payeur : BNP Paribas Securities Services London, 5 Moorgate, London, EC2R 6PA United Kingdom

Information importante pour les investisseurs en Suisse

Représentant local: ACOLIN Fund Services AG, Leutschenbachstrasse 50, CH-8050 Zurich et Agent Payeur local: NPB Neue Privat Bank AG, Limmatquai 1/am Bellevue, P.O.Box, CH-8024 Zurich.

Information importante pour les investisseurs à Singapour

Le fonds est non autorisé en vertu de l'article 286 du Securities and Futures Act (Cap. 289) («SFA») ou reconnu en vertu de l'article 287 du SFA, et le Fonds n'est pas autorisé à être proposé au public. Ce matériel et tout autre document émis dans le cadre de l'offre ou de la vente de Parts ne sont pas un prospectus tel que défini dans le SFA et ne seront pas déposés ou enregistrés en tant que prospectus auprès de l'Autorité Monétaire de Singapour. La responsabilité légale en vertu du SFA en ce qui concerne le contenu des prospectus ne s'applique pas. Aucune offre ou invitation de souscription ou d'achat des parts, ne peut être faite, ni aucun document ou autre matériel (y compris, mais sans s'y limiter, ce matériel) relatif au Fonds ne peut être diffusé ou distribué, directement ou indirectement, à toute personne à Singapour autre qu'un investisseur institutionnel (tel que défini à l'article 4A du SFA) conformément à l'article 304 du SFA. Lorsqu'une offre est faite à des investisseurs institutionnels conformément à l'article 304 du SFA, certaines restrictions peuvent s'appliquer aux actions acquises dans le cadre d'une telle offre.

Label ISR : Créé début 2016 par le Ministère des Finances et des Comptes publics avec l'appui des professionnels de la Gestion d'Actifs, le label vise à favoriser la visibilité de la gestion ISR (Investissement Socialement Responsable) par les épargnants. Il permet aux investisseurs d'identifier aisément des produits d'investissement qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement. Un fonds qui reçoit le label ISR doit répondre à de nombreuses exigences : – une transparence vis-à-vis des investisseurs (objectifs, analyses, inventaires...), – une sélection en portefeuille fondée sur des critères ESG prouvés, – des techniques de gestion en adéquation avec une philosophie de gestion long terme, – une politique de vote et d'engagement cohérente, – des impacts positifs mesurés. Plus d'informations sur www.lalabelisr.fr

Le Label ISR ne garantit pas la performance financière du fonds.

L'ensemble des codes de transparence, politique de vote et d'engagement actionnarial, ainsi que la politique d'investissement durable sont disponibles sur le site de la société de gestion (www.creditmutuel-am.eu)

Classification SFDR : Le Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) a pour objectifs d'orienter les flux de capitaux vers des investissements plus responsables, d'assurer la transparence, la cohérence et la qualité de l'information aux investisseurs et, ainsi, de permettre une comparaison des différents véhicules d'investissement.

Elle s'applique à tous les acteurs des marchés financiers mais aussi aux produits.

3 catégories de produits :

1/ Tous les fonds sont automatiquement classés en article 6, sans objectif de durabilité.

2/ L'article 8 s'applique pour les fonds qui valorisent les caractéristiques ESG.

3/ L'article 9 va plus loin, avec un objectif d'investissement durable et mesurable : les fonds investissent dans une activité qui contribue à un objectif environnemental ou social, comme la réduction des émissions de CO2 ou la lutte contre les inégalités.

Pour de plus amples informations sur les aspects liés à la durabilité, veuillez consulter le site de la société de gestion (www.creditmutuel-am.eu)

Gérant : Équipe de gestion actuelle, susceptible d'évoluer dans le temps.

Label Finansol : Le Label Finansol a été créé en 1997 pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public. Il garantit la solidarité et la transparence du produit d'épargne. Le capital investi n'est pas garanti. Plus d'informations sur www.finance-fair.org.

Le Label Finansol ne garantit pas la performance financière du fonds.

DÉFINITIONS

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

La volatilité est une mesure de la variation de la performance du fonds sur une certaine période. Plus elle est élevée, plus le fonds est volatil, et donc plus le fonds est risqué.

Tracking-error : écart-type des performances relatives du fonds par rapport à son indice. Cette notion permet de vérifier si les variations du fonds sont semblables aux variations de son indice de référence. Une tracking error de zéro signifie que la performance relative du fonds par rapport à son indice est constante.

Ratio de Sharpe : ratio mesurant la performance dont le fonds bénéficie pour chaque point de volatilité pris par rapport à un actif dit sans risque

Max.Drawdown : perte maximale historique qu'aurait subie un investisseur qui aurait investi au plus haut et serait sorti au plus bas

Le recouvrement est la durée nécessaire pour recouvrer la perte maximale (Max. Drawdown).

Sensibilité taux : permet de mesurer le pourcentage de variation, à la hausse ou à la baisse, du cours d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPCVM obligataire, induite par une fluctuation de % des taux d'intérêt du marché.

